

# SÉNAT

---

MARS 1984

---

Service des Commissions.

---

BULLETIN

DES COMMISSIONS

---

## SOMMAIRE

---

	Pages.
<b>Affaires étrangères, Défense et forces armées .....</b>	<b>997</b>
<b>Délégation du Sénat pour les Communautés euro- péennes .....</b>	<b>999</b>

**AFFAIRES ETRANGERES,  
DEFENSE ET FORCES ARMEES**

**Jeudi 29 mars 1984.** — *Présidence de M. Albert Voilquin, président d'âge.* — La commission a, d'abord, entendu le rapport de M. Jacques Chaumont sur le projet de loi n° 185 (1983-1984) autorisant l'adhésion de la République française à l'accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes (ensemble trois annexes et un protocole).

Le rapporteur a, dans un premier temps, décrit l'évolution de la Banque de développement des Caraïbes, son organisation et ses activités et indiqué les conditions de l'adhésion de la France.

Il a précisé les origines de la Banque, ayant pour vocation de promouvoir la coopération et de favoriser un processus d'intégration économique régional ; il en a souligné l'ouverture à des pays non régionaux et la politique accentuée d'aide aux pays les plus pauvres de la zone caraïbe. M. Jacques Chaumont a, ensuite, décrit les conditions classiques de fonctionnement de la Banque, les principaux secteurs de son activité actuelle — par la voie, en particulier, de fonds spéciaux — et son rôle actif parmi l'ensemble des organisations de coopération et de développement intervenant dans la région. Il a, enfin, précisé les modalités de l'adhésion de la France, résultant d'une proposition faite par la Banque aux pays membres de l'O.C.D.E., impliquant une contribution totale de notre pays de 28 millions 125 000 dollars en cinq ans, s'inscrivant dans le cadre de la politique française d'aide au développement, et justifiée par la présence traditionnelle de la France dans la région des Caraïbes.

Le rapporteur a, dans le second volet de son étude, examiné le contexte dans lequel s'inscrit l'initiative proposée dans une zone où un renforcement de la présence française peut constituer un facteur d'équilibre appréciable.

Après avoir présenté le Cercle caraïbe comme une zone diverse, économiquement fragile, politiquement instable et stratégiquement sensible, il a souligné l'importance géostratégique majeure que la région revêt aux yeux des Etats-Unis, dont elle constitue le glacis méridional. Le rapporteur a, ensuite, indiqué

les éléments importants de la présence française dans le Cercle caraïbe, présence non exclusive, au demeurant, d'autres influences européennes — Grande-Bretagne, Pays-Bas.

M. Jacques Chaumont a, enfin, évoqué la politique française dans la région, en relevant certaines initiatives contestables et en soulignant les divergences existant entre le Gouvernement français et les Etats-Unis quant à l'analyse du régime castriste. Après avoir noté les inflexions récentes de l'attitude française, il a souhaité la conduite d'une politique moins partisane et plus pragmatique et estimé, de ce point de vue, positive l'adhésion de la France à la Banque de développement des Caraïbes.

La commission a, alors, adopté les conclusions de son rapporteur et émis un avis favorable à l'adoption du projet de loi proposé.

La commission a, ensuite, désigné M. Emile Didier comme rapporteur de trois projets de loi relatifs à des conventions internationales du travail :

— le projet de loi n° 213 (1983-1984) autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 141 concernant les organisations de travailleurs ruraux et leur rôle dans le développement économique et social ;

— le projet de loi n° 214 (1983-1984) autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 142 concernant le rôle de l'orientation et de la formation professionnelle dans la mise en valeur des ressources humaines ;

— et le projet de loi n° 215 (1983-1984) autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 149 concernant l'emploi et les conditions de travail et de vie du personnel infirmier.

Le président a, par ailleurs, informé la Commission que le déplacement au Tchad de six de ses membres, qui devait, sur la proposition du ministre de la Défense, s'effectuer du 2 au 6 avril, était reporté, à la demande du ministère et pour des raisons de circonstances, à une date qui n'a pu encore être fixée.

Le président a, enfin, indiqué que l'audition de M. le ministre des Affaires européennes devant la Commission a été demandée afin de permettre à M. Roland Dumas de venir lui exposer la situation européenne à la suite du sommet de Bruxelles.

## DELEGATION DU SENAT POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

**Mercredi 14 mars 1984.** — *Présidence de M. Pierre Matraja, vice-président, puis de M. Jean Garcia, secrétaire.* — La délégation a, tout d'abord, entendu le rapport de **M. Marcel Daunay** sur les **propositions de la Commission** relatives aux **prix agricoles et aux mesures connexes 1984-1985**. Analysant les mesures proposées par la Commission, le rapporteur en a souligné l'inspiration exclusivement budgétaire, et regretté la confusion une fois de plus réalisée entre l'adaptation de la politique agricole commune (P.A.C.) et la négociation sur les prix, confusion qui aboutit à privilégier les mesures restrictives au détriment d'une réflexion constructive sur l'avenir de l'agriculture : il a notamment critiqué, à cet égard, le quasi « gel » des prix (+ 0,8 en Ecus, — 0,5 en monnaie nationale) et les mesures proposées pour la limitation des garanties (seuils de garantie, quotas laitiers) qui auraient des conséquences économiques et sociales insupportables. Il a, également, souligné l'impact sur les prix et les revenus de certaines mesures connexes, telle la modification du calcul des prix des produits laitiers ou la limitation du recours à l'intervention, et qui s'ajoutera à celui de la décision déjà prise, de retarder les paiements à l'intervention. Après avoir exposé les positions prises par des organisations professionnelles, les instances consultatives communautaires et les Etats membres, le rapporteur a retracé les travaux du Conseil agricole et a émis de vives critiques à l'encontre des projets d'accords arrêtés le 13 mars, en particulier celui portant sur la réduction de la production laitière, dont il a relevé qu'il avait suscité un tollé général des producteurs. A l'issue d'un débat auquel ont notamment participé MM. Amédée Bouquerel, Gérard Delfau, Jean Garcia et Michel Miroudot, la délégation a apporté au projet de conclusions présenté par son rapporteur des amendements proposés par MM. Jean Garcia et Michel Miroudot (sur les mesures de réduction de la production laitière) et par M. Gérard Delfau (sur les mesures proposées dans le secteur vitivinicole). Elle a, ensuite, **adopté des conclusions** par lesquelles :

— elle dénonce la confusion entre la négociation sur les prix et la réforme de la P.A.C., et observe que le poids des

contraintes financières s'oppose à l'évolution équitable de revenus agricoles imposée par le Traité et réduit la révision de la P.A.C. à un exercice de limitation des dépenses ;

— elle s'inquiète vivement des conséquences qu'aurait l'adoption du projet d'accord du 13 mars sur l'avenir de la production laitière et des exploitations familiales ainsi que sur l'emploi et les revenus agricoles, et relève que le projet d'accord ne prévoit aucun renforcement de la préférence communautaire ni aucune participation communautaire aux mesures sociales que nécessitera la réorganisation de la production ;

— elle souligne avec force que la compression drastique des dépenses risque d'aboutir à la disparition de la P.A.C. ou à sa renationalisation partielle ;

— passant en revue les différentes mesures proposées par la Commission, la délégation, après avoir relevé que les ajustements de prix proposés ne pourront permettre le maintien de l'activité agricole et moins encore une évolution équitable des revenus, se prononce pour un démantèlement automatique et simultané des montants compensatoires monétaires, et critique, en particulier, les mesures de limitation des garanties et de recours à l'intervention proposées dans les secteurs du lait, des céréales, des oléagineux et de la viande bovine, ainsi que les mesures proposées pour les productions méditerranéennes.

Puis, la délégation a examiné, sur le rapport de M. Michel Miroudot, les actions communautaires en faveur de la forêt et de la filière bois.

Le rapporteur a commencé son exposé par un constat : plus d'un quart de siècle après sa création, la Communauté n'a toujours pas de politique forestière. Il a indiqué qu'il s'agissait là de la conséquence de l'inertie du Conseil et non du résultat de l'inaction de la Commission ou de celui de difficultés juridiques tenant à l'absence de mention du bois de l'annexe II du Traité relative aux produits régis par la politique agricole commune.

Il a souligné la dimension européenne des problèmes du bois et ses enjeux, qu'ils soient agricoles, économiques, culturels, ou écologiques. A cet égard, il a insisté, d'une part, sur la sous-exploitation du patrimoine forestier européen, l'inadéquation des structures de production, ainsi que sur le déficit commercial croissant et donc les pertes d'emplois qui en résultent et, d'autre part, sur les risques encourus par les forêts européennes du fait des pluies acides.

M. Miroudot a fait le bilan des actions de la Communauté dans le domaine forestier, qui ont un caractère ponctuel, sauf pour les régions méditerranéennes. Il a souhaité que les propositions de la Commission relatives à la filière bois soient adoptées par le Conseil, tout en en montrant certaines lacunes en ce qui concerne les industries des pâtes à papier qui subissent actuellement une grave crise.

Le rapporteur a, ensuite, fait le point des projets en suspens touchant au bois et à la forêt. C'est ainsi qu'il a indiqué que le projet de règlement destiné à se substituer aux « directives sociostructurelles » prévoyait des crédits substantiels supérieurs à un milliard d'écus pour des actions forestières, et que les opérations méditerranéennes devaient être reconduites dans le cadre des programmes intégrés méditerranéens.

A l'issue de cet exposé, M. Amédée Bouquerel est intervenu pour dénoncer vigoureusement l'anarchie qui règne dans ce secteur, et notamment la faiblesse de l'industrie française de transformation — déjà soulignée par le rapporteur — qui aboutit à une situation paradoxale : on exporte des produits bruts pour les réimporter sous forme de produits transformés.

Le projet de conclusion a été adopté assorti, avec le plein accord du rapporteur, de deux amendements de M. Jean Garcia et de M. Amédée Bouquerel pour tenir compte des idées exprimées par ce dernier.

La délégation a, enfin, procédé aux nominations suivantes de rapporteurs :

— M. Gérard Delfau pour l'harmonisation de la taxation des vins, bières et alcools ;

— M. Amédée Bouquerel pour le mémorandum de la Commission sur le développement d'une politique commune du transport aérien ;

— M. Jean Garcia pour la proposition de directive relative aux congés parentaux et aux congés pour raisons familiales.